

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

DEL2024_57C

**Objet : Octroi d'une subvention à
l'Actium Grand Marché de Provence
pour l'action Territoire de savoir**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).
Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).
Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. Yves PICARDA

M. le Vice-président en charge du Développement Economique expose que l'ACTIUM Grand Marché de Provence a pour objet de structurer, animer et promouvoir les actions des opérateurs des filières agricoles et agro-alimentaires de Provence. L'association représente les opérateurs économiques dans la construction du projet du Grand Marché de Provence. D'une manière plus globale, elle permet une représentation de la filière pour sa promotion, sa communication et son développement commercial (l'association compte 94 adhérents).

La commission développement économique du 5 mars 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour l'action « un territoire de savoir » (emploi/formation/apprentissage) : développement de journées pour l'emploi et la formation en lien avec les besoins des entreprises de la filière.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU la demande de subvention de l'Actium Grand Marché de Provence,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 5 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Actium Grand Marché de Provence pour l'action Territoire de savoir,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement des filières agricoles et agro-alimentaires du territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Actium Grand Marché de Provence, au titre de l'année 2024, pour l'action Territoire de savoir,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'association,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités d'octroi de cette subvention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

